

**DÉLIBÉRATION**

16 septembre 2019

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 16 septembre 2019**

Le lundi 16 septembre deux mille dix-neuf à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi 10 septembre deux mille dix-neuf qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

1-Réf. : 062019021

Désignation du Secrétaire de séance.

2-Réf. : 062019022

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 24 juin 2019.

3-Réf. : 062019025

Adoption de la procédure d'urgence.

4-Réf. : DASCO-2019-81

Divers collèges - Dotations (1.400.000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

5-Réf. : DASCO-2019-96

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 euros).

6-Réf. : DASCO-2019-97

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 euros).

7-Réf. : DASCO-2019-99

Collèges publics parisiens - Subvention (549.151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

8-Réf. : DASCO-2019-85

Lycées municipaux - Subventions (67.050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

9-Réf. : DASCO-2019-98

Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542.582 euros).

10-Réf. : DEVE-2019-125

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

11-Réf. : DAC-2019-78

Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

12-Réf. : DAC-2019-271

Subventions (242.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

13-Réf. : DAC-2019-685

Subventions (5.500 euros) à deux associations du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale.

14-Réf. : DFPE-2019-60

Subventions (9.101.109 euros), prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

15-Réf. : DFPE-2019-177

Subvention (653.246 euros), prorogation et avenants n°1 avec l'association ESPEREM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

16-Réf. : DAC-2019-786

Subventions (4.500 euros) à l'association Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale et signature d'une convention annuelle d'objectifs.

17-Réf. : DJS-2019-30

Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4^e).

18-Réf. : DJS-2019-169

Subvention (4.500 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association L'Esprit Jazz (6^e).

19-Réf. : DAE-2019-180

Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement.

20-Réf. : DAE-2019-255

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

21-Réf. : DU-2019-202

Classification de nouvelles voies du 6^e arrondissement au titre des droits de voirie.

22-Réf. : DU-2019-208

Cession par voie d'adjudication publique de 2 lots de copropriété 3, quai Malaquais (6^e).

23-Réf. : DVD-2019-18

Parc de stationnement Saint-Sulpice (6^e) - Convention de concession avec la Société INDIGO Infra France pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

24-Réf. : DDCT-2019-122

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

**DÉLIBÉRATION****16 septembre 2019****25-Réf. : DDCT-2019-123**

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020.

26-Réf. : DDCT-2019-124

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

27- Réf. : 062019024Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 6^e arrondissement a la charge.**28-Réf. : V062019023**Vœu pour le rétablissement d'une plaque commémorative de la signature du Traité d'Indépendance des États-Unis d'Amérique au 56, rue Jacob (6^e) déposé par Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France et les élus du Conseil du 6^e arrondissement.**29-Réf. : Q062019026**Question orale présentée par Madame Juliette Raoul-Duval, élue socialiste, relative à la politique de la Mairie du 6^e et de la Caisse des Écoles en matière de restauration scolaire dans l'arrondissement.**30- Affaires diverses.**



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île-de-France
- Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire
- Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire
- Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire
- Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e
- Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement
- Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement
- Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement
- Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement
- Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement

Membres excusés ayant donné pouvoir :

- Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6^e, donne pouvoir à Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 6^e, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

Observations :

- 1) Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement, arrive en séance au cours de la discussion du point n° 11 (DAC-2019-78) et participe au vote de ce point.
- 2) Point n° 12-Réf. : DAC-2019-271

Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, regrette que soit accordé dans le cadre de ce projet une subvention supplémentaire au Théâtre de la ville, ce dernier bénéficiant déjà de subventions importantes (à hauteur de 10 millions d'euros). Il regrette également que cet établissement donne une part importante dans sa programmation aux spectacles de danse ou à des concerts cela au détriment des spectacles de théâtre. Ce faisant il s'abstient, ainsi que Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire.

Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, rappelle qu'il s'agit d'une subvention au profit des enfants leur permettant de bénéficier d'une ouverture « vers une culture théâtrale » en proposant des pratiques artistiques. Il ne s'agit donc pas d'une subvention déguisée au profit du Théâtre de la Ville. Elle vote en faveur de cette délibération.

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, ne prend pas part au vote.
- 3) Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement, arrive en séance au cours de la discussion du point n° 13 (DAC-2019-685) et participe au vote de ce point.
- 4) Point n° 20-Réf. : DAE-2019-255

Les élus de la majorité s'abstiennent au motif qu'ils leur paraît étonnant de désigner de nouveaux délégataires à 6 mois du scrutin municipal. De plus, cet appel d'offre réduit le nombre potentiel de candidats et favorise la reconduction d'anciens titulaires en passant de 3 à 2 lots.

Juliette RAOUL-DUVAL vote pour ce projet en rappelant que la procédure à débiter en juin 2018.
- 5) Point N° 22-Réf. : DU-2019-208

Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, avec le pouvoir de Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6^e, Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e, Bertrand PAVLIK et Andrea BEGO-GHINA, Conseillers d'arrondissement, s'abstiennent au motif que le coût élevé du m² contribue à l'augmentation du prix au m² dans l'arrondissement et « chasse » de ce fait la classe moyenne de l'arrondissement ce qu'ils regrettent.
- 6) Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, quitte la séance après le vote du point n° 22 (DU-2019-208).
- 7) Point n° 24-Réf. : DDCT-2019-122

Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire, Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e, Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement, s'abstiennent au motif qu'ils regrettent la prise en compte à hauteur de 40% (dans le calcul du montant de la dotation d'animation locale) des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, ce qui pénalise les habitants du 6^e.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

Ouverture de la séance :

A l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

1-Réf. : 062019021

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 6^e, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité.2-Réf. : 062019022

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 24 juin 2019.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

3-Réf. : 062019025

Adoption de la procédure d'urgence.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

4- Réf. : DASCO-2019-81

Divers collèges - Dotations (1.400.000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5- Réf. : DASCO-2019-96

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 euros).

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

6- Réf. : DASCO-2019-97

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 euros).

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7- Réf. : DASCO-2019-99

Collèges publics parisiens - Subvention (549.151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8- Réf. : DASCO-2019-85

Lycées municipaux - Subventions (67.050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9- Réf. : DASCO-2019-98

Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542.582 euros).

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10- Réf. : DEVE-2019-125

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11- Réf. : DAC-2019-78

Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12- Réf. : DAC-2019-271

Subventions (242.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

VOTANTS : 11 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 NPPV : 1

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

13- Réf. : DAC-2019-685

Subventions (5.500 euros) à deux associations du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14- Réf. : DFPE-2019-60

Subventions (9.101.109 euros), prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15- Réf. : DFPE-2019-177

Subvention (653.246 euros), prorogation et avenants n°1 avec l'association ESPEREM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16- Réf. : DAC-2019-786

Subventions (4.500 euros) à l'association Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale et signature d'une convention annuelle d'objectifs.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17- Réf. : DJS-2019-30

Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4^e).

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18- Réf. : DJS-2019-169

Subvention (4.500 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association L'Esprit Jazz (6^e).

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019

19- Réf. : DAE-2019-180

Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20- Réf. : DAE-2019-255

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

VOTANTS : 13 POUR : 1 CONTRE : 0 ABSTENTION : 12 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21- Réf. : DU-2019-202Classification de nouvelles voies du 6^e arrondissement au titre des droits de voirie.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22- Réf. : DU-2019-208Cession par voie d'adjudication publique de 2 lots de copropriété 3, quai Malaquais (6^e).

VOTANTS : 13 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23- Réf. : DVD-2019-18Parc de stationnement Saint-Sulpice (6^e) - Convention de concession avec la Société INDIGO Infra France pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24- Réf. : DDCT-2019-122

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

VOTANTS : 12 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION

16 septembre 2019 **25- Réf. : DDCT-2019-123**
États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26- Réf. : DDCT-2019-124
Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27- Réf. : 062019024
Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 6^e arrondissement a la charge.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

28- Réf. : V062019023
Vœu pour le rétablissement d'une plaque commémorative de la signature du Traité d'Indépendance des États-Unis d'Amérique au 56, rue Jacob (6^e) déposé par Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France et les élus du Conseil du 6^e.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité.

29- Réf. : Q062019026
Question orale présentée par Madame Juliette Raoul-Duval, élue socialiste, relative à la politique de la Mairie du 6^e et de la Caisse des Écoles en matière de restauration scolaire dans l'arrondissement.

30- Affaires diverses.

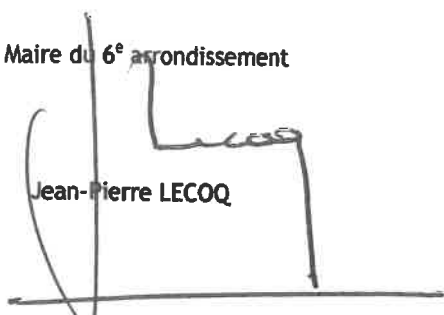
Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, informe les conseillers que :

- Le Conseil d'arrondissement se réunira le lundi 28 octobre 2019 à 18h30.
- Jeudi 7 novembre 2019 à 17h30 : Séance plénière des Conseils de Quartier, suivie à 18h30 d'un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ



**DÉLIBÉRATION****2019-06-086**

16 septembre 2019

Désignation de Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6^e arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

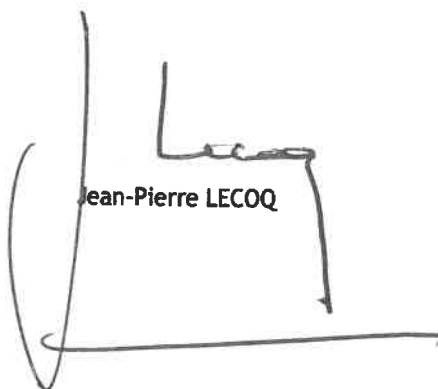
Examen du projet de délibération 062019021 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-087

16 septembre 2019

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 24 juin 2019.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062019022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-088

16 septembre 2019

Adoption de la procédure d'urgence (062019025).

Concernant les affaires suivantes :

1. **062019025** - Adoption de la procédure d'urgence.
2. **Q062019026** - Question orale présentée par Madame Juliette Raoul-Duval, élue socialiste, relative à la politique de la Mairie du 6^e et de la Caisse des Écoles en matière de restauration scolaire dans l'arrondissement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12 al.3 ;

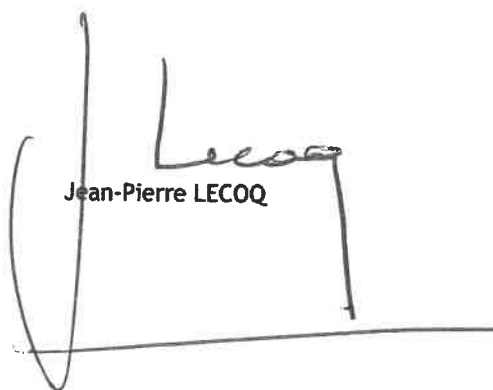
Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Examen du projet de délibération **062019025** ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-089

16 septembre 2019

Divers collèges - Dotations (1.400.000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **DASCO.2019-81** ;

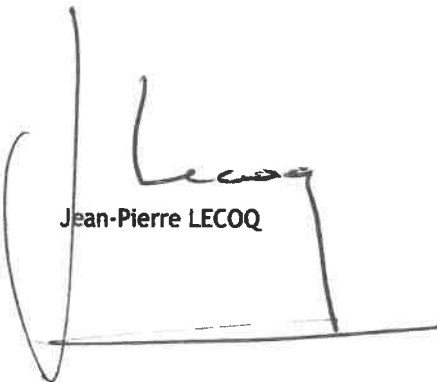
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-090

16 septembre 2019

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

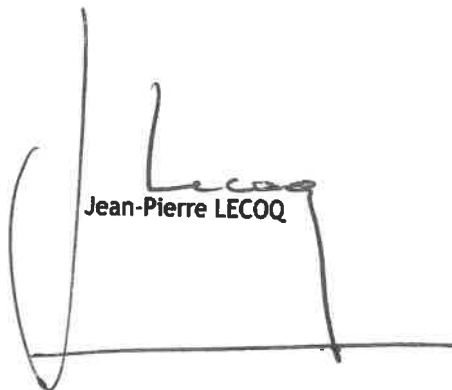
Examen du projet de délibération **DASCO.2019-96** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-091

16 septembre 2019

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

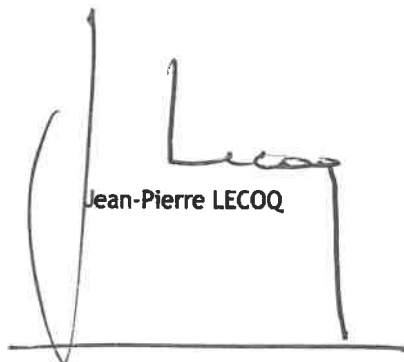
Examen du projet de délibération **DASCO.2019-97** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-092

16 septembre 2019

Collèges publics parisiens - Subvention (549.151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

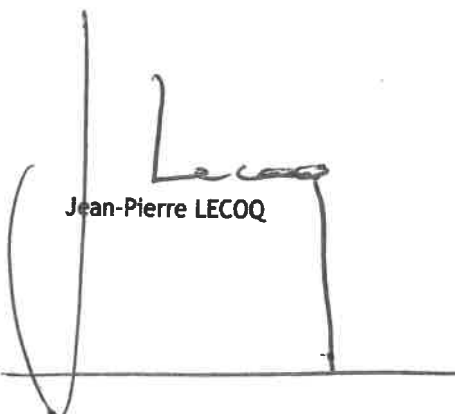
Examen du projet de délibération DASCO.2019-99 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-093

16 septembre 2019

Lycées municipaux - Subventions (67.050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **DASCO.2019-85** ;

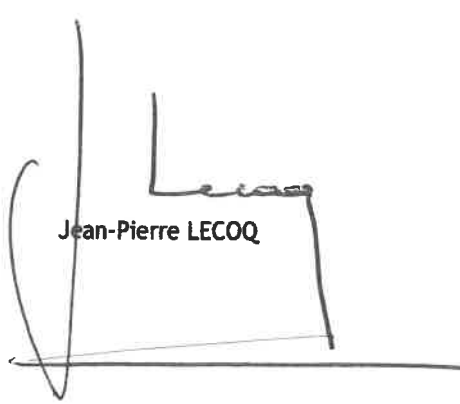
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-094

16 septembre 2019

Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542.582 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

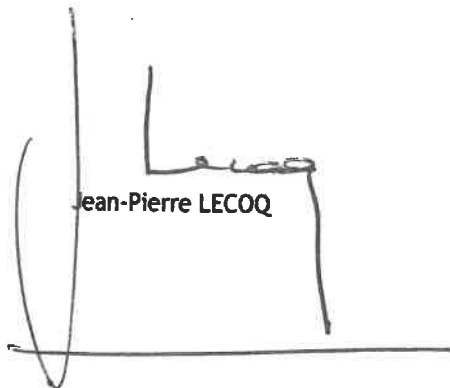
Examen du projet de délibération **DASCO.2019-98** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-095

16 septembre 2019

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DEVE.2019-125 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-096

16 septembre 2019

Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

Vu le rapport présenté par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire ;

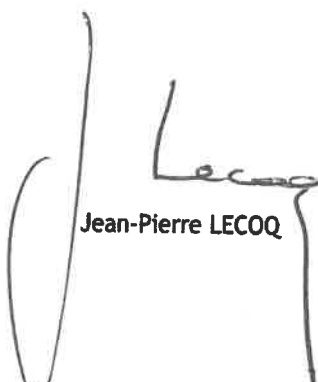
Examen du projet de délibération DAC.2019-78 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-097

16 septembre 2019

Subventions (242.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération DAC.2019-271 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour (Chantal LAMBERT-BURENS, Anne-Sophie GODFROY-GENIN et le pouvoir de Marielle de SARNEZ, Arielle BEAUCAMPS, Alexandre VESPERINI, Marie-Thérèse LACOMBE, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Bertrand PAVLIK, Juliette RAOUL-DUVAL), 2 abstentions (Jean-Charles BOSSARD, Olivier PASSELECQ) et 1 NPPV (Jean-Pierre LECOQ).

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-098

16 septembre 2019

Subventions (5.500 euros) à deux associations du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale.

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement ;

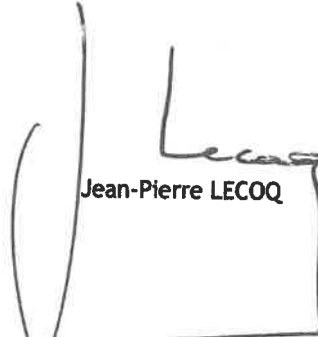
Examen du projet de délibération DAC.2019-685 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-099

16 septembre 2019

Subventions (9.101.109 euros), prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;

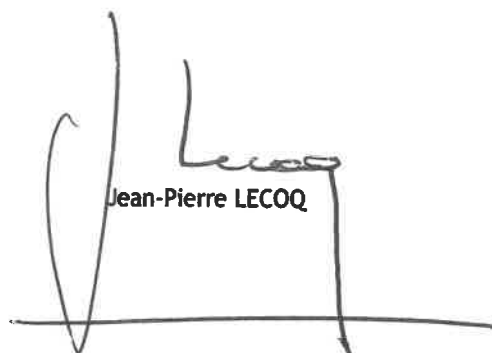
Examen du projet de délibération DFPE.2019-60 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-100

16 septembre 2019

Subvention (653.246 euros), prorogation et avenants n°1 avec l'association ESPEREM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;

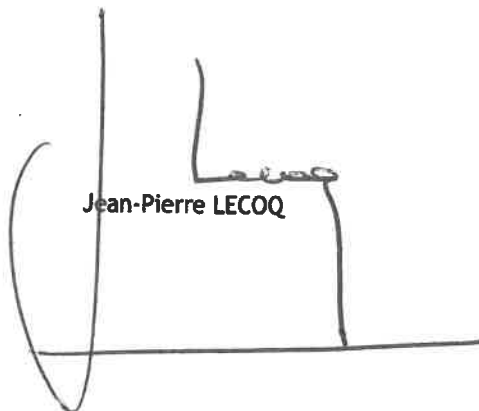
Examen du projet de délibération **DFPE.2019-177** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-101

16 septembre 2019

Subventions (4.500 euros) à l'association comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^e dans le cadre de l'action culturelle locale et signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération **DAC.2019-786** ;

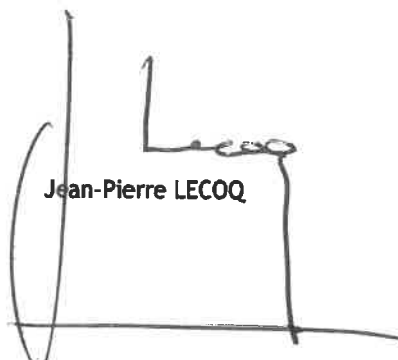
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-102

16 septembre 2019

Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4^e).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire ;

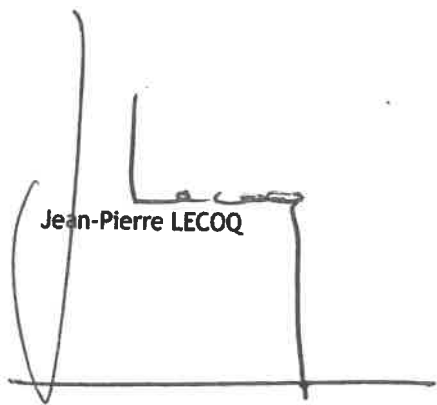
Examen du projet de délibération **DJS.2019-30** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-103

16 septembre 2019

Subvention (4.500 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association L'Esprit Jazz (6^e).

Vu le rapport présenté par Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'Arrondissement ;

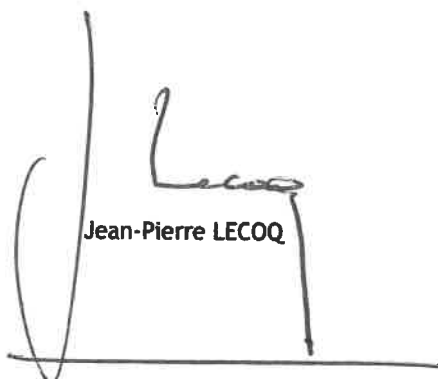
Examen du projet de délibération DJS.2019-169 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-104

16 septembre 2019

Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

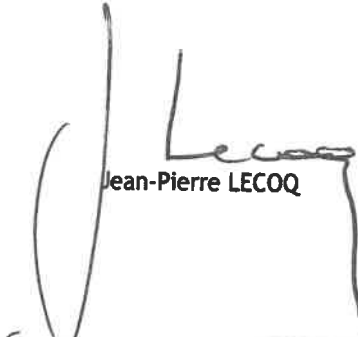
Examen du projet de délibération DAE.2019-180 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-105

16 septembre 2019

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

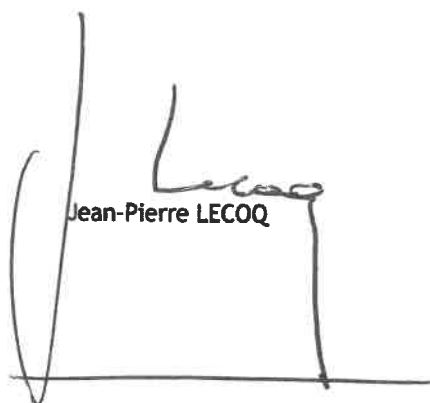
Examen du projet de délibération DAE.2019-255 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité 1 voix pour (Juliette RAOUL-DUVAL) et 12 absentions (Jean-Pierre LECOQ, Jean-Charles BOSSARD, Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Anne-Sophie GODFROY-GENIN et le pouvoir de Marielle de SARNEZ, Arielle BEAUCAMPS, Alexandre VESPERINI, Marie-Thérèse LACOMBE, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Bertrand PAVLIK, Andrea BEGO-GHINA).

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-106

16 septembre 2019

Classification de nouvelles voies du 6^e arrondissement au titre des droits de voirie.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

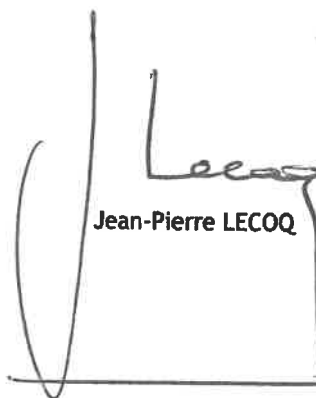
Examen du projet de délibération DU.2019-202 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

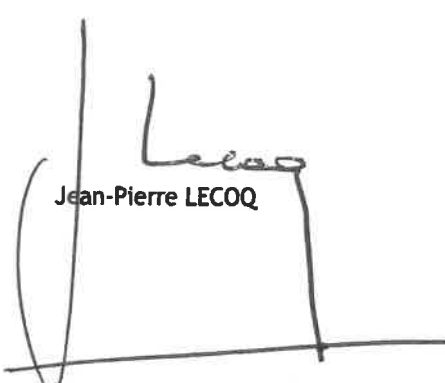
Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION****2019-06-107****16 septembre 2019****Cession par voie d'adjudication publique de 2 lots de copropriété 3, quai Malaquais (6^e).****Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;****Examen du projet de délibération DU.2019-208 ;****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;****Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.**

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 8 voix pour (Jean-Pierre LECOQ, Jean-Charles BOSSARD, Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Arielle BEAUCAMPS, Marie-Thérèse LACOMBE, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Juliette RAOUL-DUVAL) et 5 absentions (Anne-Sophie GODFROY-GENIN et le pouvoir de Marielle de SARNEZ, Alexandre VESPERINI, Bertrand PAVLIK, Andrea BEGO-GHINA).

Le Maire du 6^e arrondissement
Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-108

16 septembre 2019

Parc de stationnement Saint-Sulpice (6^e) - Convention de concession avec la Société INDIGO Infra France pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

Vu le rapport présenté par Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e ;

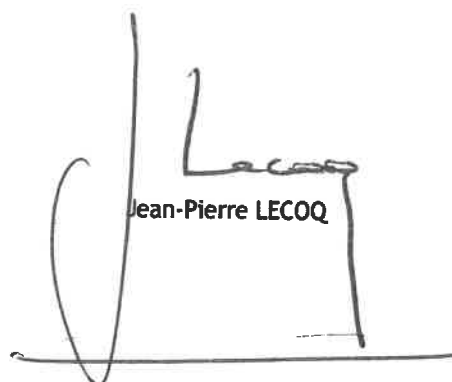
Examen du projet de délibération DVD.2019-18 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-109

16 septembre 2019

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

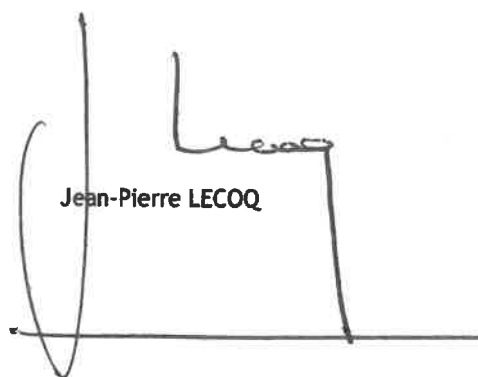
Examen du projet de délibération DDCT.2019-122 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 9 voix pour (Jean-Pierre LECOQ, Chantal LAMBERT-BURENS, Anne-Sophie GODFROY-GENIN et le pouvoir de Marielle de SARNEZ, Arielle BEAUCAMPS, Marie-Thérèse LACOMBE, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Andrea BEGO-GHINA, Juliette RAOUL-DUVAL) et 3 abstentions (Jean-Charles BOSSARD, Alexandre VESPERINI, Bertrand PAVLIK).

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-110

16 septembre 2019

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

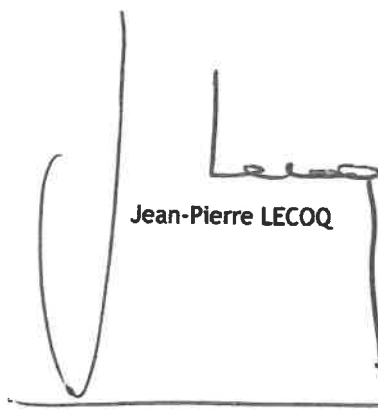
Examen du projet de délibération DDCT.2019-123 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-111

16 septembre 2019

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération DDCT.2019-124 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2019-06-112

16 septembre 2019

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 6^e arrondissement a la charge.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

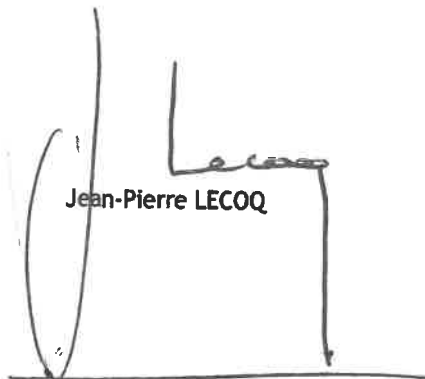
Examen du projet de délibération **062019024** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ



DÉLIBÉRATION

2019-06-113

16 septembre 2019

Vœu pour le rétablissement d'une plaque commémorative de la signature du Traité d'Indépendance des États-Unis d'Amérique au 56, rue Jacob (6^e) déposé par Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller régional d'Île-de-France et l'ensemble des élus du Conseil du 6^e arrondissement (V062019023).

Considérant que dans l'immeuble situé au 56 rue Jacob, le 3 septembre 1783, les représentants des États-Unis et du royaume d'Angleterre signèrent le Traité de Paris par lequel l'Angleterre reconnaissait l'indépendance de leurs treize colonies. David Hartley et Richard Oswald signèrent le traité au nom de l'Angleterre ;

Les États-Unis étant représentés par Benjamin Franklin, John Jay et John Adams. Le traité fut ratifié ultérieurement par le Congrès réuni à Annapolis. Les trois commissionnaires avaient commencé la négociation d'un traité préliminaire avec la Grande Bretagne en novembre 1782. Le traité de Paris mit fin à la guerre entre l'Empire britannique et ses colonies d'Amérique du Nord. Le même jour, à Versailles, des traités de paix furent signés entre la France et l'Angleterre et l'Angleterre et l'Espagne ;

Considérant que le 3 septembre 1983, à l'occasion du bicentenaire, la plaque suivante a été apposée : « En ce bâtiment, jadis Hôtel d'York, le 3 Septembre 1783 David Hartley, au nom du Roi d'Angleterre, Benjamin Franklin, John Jay, John Adams, au nom de États-Unis d'Amérique, ont signé le Traité Définitif de Paix reconnaissant l'indépendance des États-Unis. » ;

Considérant que cette plaque commémorative s'est désolidarisée de la façade et brisée dans sa chute, il y a maintenant plus d'un an ;

Considérant que le Traité de Paris témoigne de l'aide essentielle apportée par la France à la naissance des États-Unis d'Amérique et de l'histoire qui unit nos deux nations ;

Aussi, sur proposition de Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller régional d'Île-de-France et l'ensemble des élus du Conseil du 6^e arrondissement, le Conseil du 6^e émet le vœu que la Mairie de Paris rétablisse une plaque commémorative de la signature du Traité de Paris au 56, rue Jacob.

Vu le rapport présenté par Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération V062019023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.



DÉLIBÉRATION

2019-06-114

16 septembre 2019

Question orale présentée par Madame Juliette Raoul-Duval, élue socialiste, relative à la politique de la Mairie du 6^e et de la Caisse des Écoles en matière de restauration scolaire dans l'arrondissement (Q062019026).

Dans le cadre de l'action politique menée par la Maire de Paris Anne Hidalgo depuis 2014, la Ville de Paris accompagne les Caisses des Écoles pour augmenter la part d'alimentation biologique et durable dans les cantines, avec un objectif promis (et déjà atteint à ce jour) de 50 % d'alimentation biologique et durable à l'échelle parisienne d'ici 2020. Ce résultat est toutefois variable en fonction des arrondissements.

Considérant que la restauration scolaire est un levier important du défi environnemental compte-tenu des 25 millions de repas produits chaque année et servis dans les écoles et collèges parisiens ;

Considérant que l'accès à une alimentation plus saine et plus durable est une préoccupation des Parisiens ;

Considérant qu'il s'agit d'un enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'importance de sensibiliser nos enfants à celle-ci pour construire les citoyens écoresponsables de demain ;

Considérant le rôle désormais incontestable de la production de viande dans le réchauffement climatique par l'émission des gaz à effet de serre qu'elle génère et le Plan Alimentation durable de la Ville adoptée adopté au Conseil de Paris le 1er juillet 2015, qui fixe pour objectif la réduction de l'alimentation carnée ;

Considérant enfin que le 6e fait partie des arrondissements dans lesquels la part d'alimentation biologique et durable est la moins importante dans les cantines, avec une proportion de 37,7 % affichée en 2018 contre une moyenne de 50 % à l'échelle parisienne,

Quelles sont la vision et la politique de la Mairie du 6e sur la restauration scolaire et quels sont les objectifs de la Caisse des Écoles du 6e arrondissement en matière d'alimentation biologique et durable et de plats végétariens servis dans les écoles ?

Réponse à la question orale de Madame Juliette Raoul-Duval, relative à la politique de la Mairie du 6^e et de la Caisse des Écoles en matière de restauration scolaire dans l'arrondissement (Q062019026)

Pour répondre à Madame Juliette RAOUL-DUVAL sur « la vision et la politique de la Mairie du 6^e sur la restauration scolaire, les objectifs en matière d'alimentation biologique et durable et des plats végétariens servis dans les écoles », on peut tout d'abord redonner les grandes lignes du marché de restauration 2019-2021 dont le nouveau cahier des charges a été remanié de façon encore plus exigeante comme cela a été exposé en Comité de gestion :

- Généralisation des 4 composantes aménagées, dans le respect des normes nutritionnelles, avec le maintien du produit laitier dans tous les menus pour assurer l'apport quotidien en calcium. Cette mesure permet une meilleure consommation du plat principal protidique tout en limitant le gaspillage constaté.



DÉLIBÉRATION

2019-06-114 bis

16 septembre 2019

- Augmentation de la part d'alimentation durable (Bio, Label Rouge, pêche durable) : 45% en 2019 et 50 % en 2020.
- Réduction de la part carnée servie avec un menu végétarien par semaine conformément à la loi Egalim du 30 octobre 2018.
- Réduction du sucre et des graisses et plus généralement limitation des préparations industrielles transformées au profit des préparations maison (soupes, purées, gâteaux).
- Interdiction de l'huile de palme et des OGM.
- Les œufs sont systématiquement bio.
- Le pain de tradition est fabriqué par un artisan du quartier, à partir d'une farine labellisée provenant d'un moulin de Seine-et-Marne sans additif ni traitement après récolte et livré frais chaque matin.

Le courrier envoyé à la DASCO relève que depuis janvier 2019, la Caisse des Écoles du 6^e a déjà dépassé le niveau de 45% d'alimentation durable pour atteindre la moyenne de 50% sans attendre 2020.

Le bio qui dépasse les 20% est privilégié pour les fruits et en particulier ceux qui peuvent être mangés avec la peau comme les pommes et le raisin.

Depuis la rentrée 2019, notre prestataire s'approvisionne, à la demande de la Caisse des Écoles, auprès des petits producteurs bio des Terres du Pays d'Othe sur les lieux de captage d'Eau de Paris, pour les lentilles et les pâtes

Bien entendu, ces efforts vont se poursuivre et s'intensifier en 2020.

À cet égard, la Caisse des Écoles du 6^e a adhéré à la démarche Mon Restau Responsable de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et en s'engageant en séance publique (Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, y a été invitée) sur 12 mesures, lors des États Généraux de la restauration collective en présence des élus du 6^e (Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire) et de Nicolas Hulot, le 6^e privilégiant pour sa part de servir chaque semaine un gâteau maison.

Tous ces objectifs et engagements s'accompagnent d'un effort soutenu pour lutter contre le gaspillage concrétisé, outre l'adoption des 4 composantes, par la généralisation des tables de tri (avec pesée) dans toutes les écoles élémentaires, du collège Jacques-Prévert et de la SEGPA et par la signature prévue le 16 octobre prochain (lors de la journée de lutte contre le gaspillage) de la charte des cantines présentée au dernier Comité de gestion.

Enfin, nos efforts sur la restauration scolaire passent aussi par le confort des rationnaires : à cet égard, la Caisse des écoles a pris en charge sur son propre budget la peinture et la protection des murs des deux réfectoires de Littré ainsi que la pose des panneaux acoustiques au collège Jacques Prévert.



DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRÉSENCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Maire du 6 ^e , Conseiller Régional d'Île-de-France	
Monsieur Jean-Charles BOSSARD Premier Adjoint au Maire	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN Adjointe au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Madame Marielle de SARNEZ Conseillère de Paris et du 6 ^e	
Monsieur Alexandre VESPERINI Conseiller de Paris et du 6 ^e	
Madame Marie-Thérèse LACOMBE Conseillère d'Arrondissement	
Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER Conseillère d'Arrondissement	
Monsieur Bertrand PAVLIK Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Andrea BEGO GHINA Conseiller d'Arrondissement	
Madame Juliette RAOUL-DUVAL Conseillère d'Arrondissement	